

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Lannion
Canton de Perros Guirec
Commune de Saint Quay Perros
A R R E T E

Portant interdiction de circulation
Rue de la vieille côte
du 6 au 10 juillet 2026

Le Maire de Saint Quay Perros

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 2211-1 et suivants relatifs aux pouvoirs généraux du Maire en matière de Police de circulation
- Le Code de la Route et notamment ses articles R.411-8, R.411-25 et R. 413-1
- L'instruction Ministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie et huitième partie
- La demande de l'Entreprise LEDU réseaux, en date du 22 juin 2026

CONSIDERANT que par mesure de sécurité, dans le cadre de travaux de raccordement au réseau ENEDIS, au niveau du N° 5 rue de la vieille côte, réalisés par l'entreprise LEDU Réseaux, il est nécessaire d'interdire la circulation sur une partie de la rue de la vieille côte, du 6 au 10 juillet 2026

A R R E T E

Article 1 : Dans le cadre de travaux de raccordement au réseau ENEDIS, au niveau du N° 5 rue de la vieille côte, réalisés par l'entreprise LEDU Réseaux, il est nécessaire d'interdire la circulation sur une partie de la rue de la vieille côte, du 6 au 10 juillet 2026

Article 2 : Le droit d'accès des riverains sera préservé durant l'interdiction de circulation visée à l'article 1, mais sous leur propre responsabilité.

Article 3 : Une déviation par la rue des Hortensias sera mise en place par l'entreprise

Article 3 : Une signalisation de type réglementaire, matérialisant l'interdiction de circulation, sera mise en place par l'entreprise, à compter de la date prévue à l'article 1, soit le 6 juillet 2026

Article 4 : Le Maire de Saint Quay Perros et le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Perros Guirec sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de cet arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Perros-Guirec
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Perros-Guirec
- L'entreprise

Fait et affiché en Mairie de Saint Quay Perros, le 22 juin 2026

LETESSIER Joël

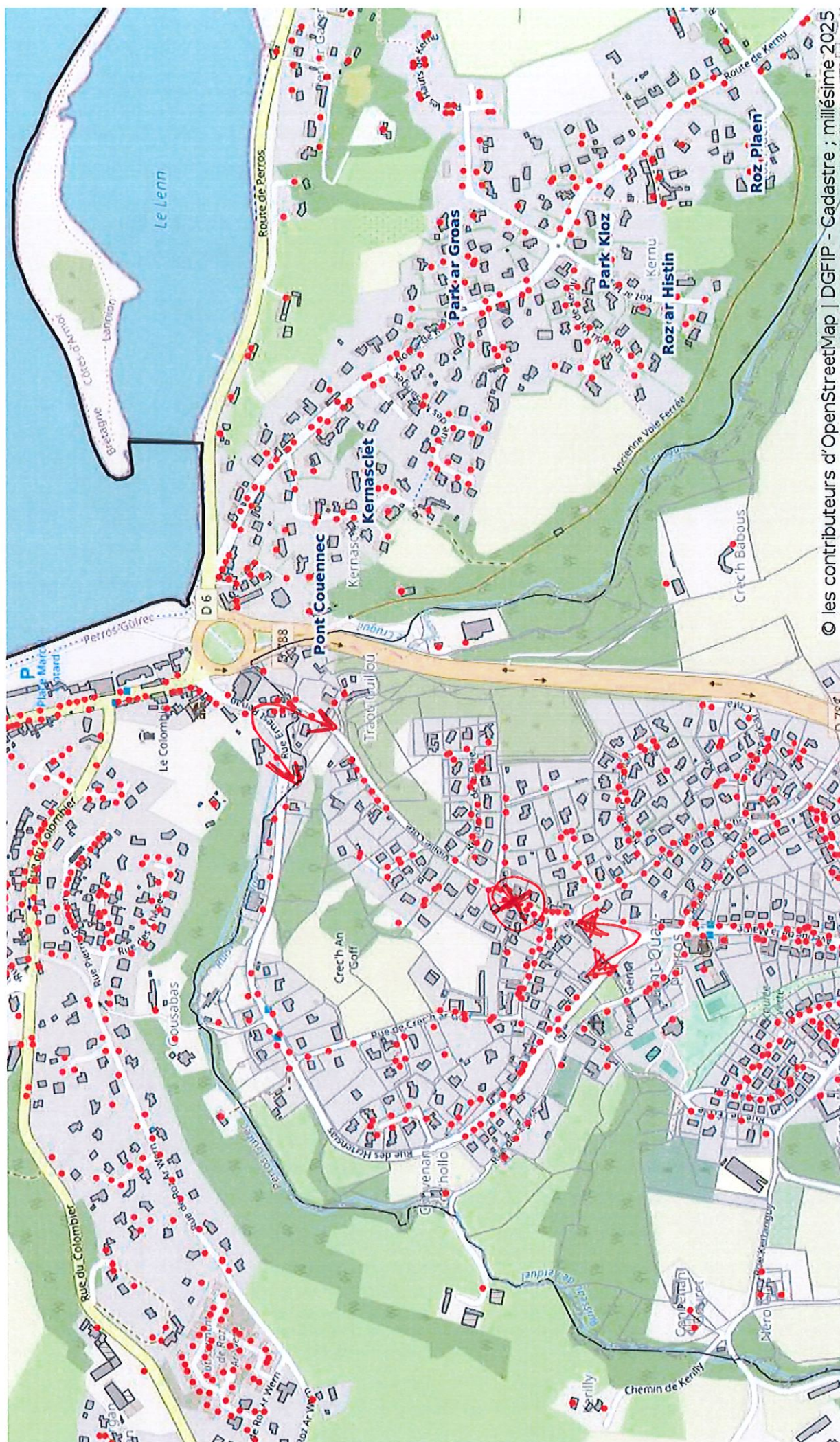
Adjoint aux Travaux



Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le 22 juin 2026



22700 SAINT-QUAY-PERROS
La culture à deux pas de la mer



© les contributeurs d'OpenStreetMap | DGFIP - Cadastre ; millésime 2025